ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

du Comité Départemental
de Basket-ball de la Haute-Garonne
LE PHARE
TOURNEFEUILLE
Samedi 10 juin 2023 – 08h30

PROCES-VERBAL

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire par le Président M. Alexandre STEIN

Mesdames, Messieurs, les Présidents de clubs,
Mesdames, Messieurs, les Délégués,

Dans le but d'uniformiser les statuts des comités et des ligues au niveau de tout le territoire Français, la FFBB a souhaité mettre en place des statuts communs, adaptés plus ou moins aux besoins des territoires.

C'est pourquoi, lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire, en juin 2019, vous aviez validé les nouveaux statuts applicables pour cette olympiade.

Cependant, quelques réflexions ont été menées et nous amènent aujourd'hui en effectuer quelques modifications.

Comme le prévoit les statuts actuels, ces modifications doivent être portées à la connaissance des associations et soumis à leur approbation lors d'une assemblée générale extraordinaire.

Ces nouveaux statuts s'ils sont approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire seront applicables dès la saison 2023/2024.

De même, l'Assemblée Générale Extraordinaire devra approuvée le contrat d'engagement républicain de l'association COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET-BALL HAUTE-GARONNE dans son intégralité, constituant l'article 5 des statuts de l'association.

Je vais donc vous lister les principales modifications et ajouts et vous les soumettre pour approbation.

ASSOCIATIONS PRESENTES OU REPRESENTEES

ASSOCIATIONS	NOMBRE VOIX	ASSOCIATIONS	NOMBRE VOIX	ASSOCIATIONS	NOMBRE VOIX
ASPET	2	ASTRO B.C	388	AURIGNAC	42
AUSSONNE	196	AUTERIVE U. S	236	AYGUESVIVES	156
B.C.L.M	228	BESSIERES	160	B.L.A.C	192
BLAGNAC B.C.	240	BLAGNAC OCCITANIE	335	BRUGUIERES	227
CARAMAN	189	CASSELARDIT	130	CASTANET TOLOSAN	79
CASTELBALL CITY	15	CAZERES	129	COLOMIERS	522
CORNEBARRIEU	242	CUGNAUX	434	EAUNES	129
FENOUILLET	226	GRATENTOUR	225	LABARTHE SUR LEZE	278
LARDENNE	226	LAUNAGUET	221	LE FOUSSERET	145
LEGUEVIN	244	MERVILLE	88	MONTASTRUC B.C	154
MONTREJEAU PYRENNEES B.C.	86	MURET	201	NET'S	298
NOE CARBONNE	222	O.T.B	463	PIBRAC	204
PINSAGUEL	76	POINTIS DE RIVIERE	109	PORTET SUR GNE	192
QUINT FONSEGRIVES	256	RAMONVILLE	140	REVEL	17
ROQUETTES	289	SAINT-GAUDENS	135	SAINT-JORY	173
SAINT-LYS	225	SAINT-ORENS	326	SALIES DU SALAT	113
T.B.C.	194	T.C.M.S.	275	T.M.B.	256
T.O.A.C.	280	TOULOUSERIE	17	TOURNEFEUILLE	380
VACQUIERS BOULOC	274	VERFEIL	173	VILLEMUR B.C	120
VILLENEUVE TOLOSANE	212	LICENCIES CD31	13		

ASSOCIATIONS ABSENTES

ASSOCIATIONS	ASSOCIATIONS	ASSOCIATIONS	ASSOCIATIONS
BASKET LAURAGAIS	BRAX	FROUZINS	LAVERNOSE LACASSE
MONDAVEZAN	TROPIK		

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs par M. Sandro BALLOTTA

« En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur la vérification des mandats de représentation. Conformément aux dispositions de l'Article 16 des statuts, l'Assemblée Générale pour délibérer valablement doit être composée des délégués des associations agréées représentant au moins la moitié des voix dont dispose l'ensemble de ces organismes.

Le nombre de voix est de 12 580
Le quorum exigible est de 6 290
Le nombre de voix effectivement présentes ou représentées est de 11 796

Le quorum étant atteint, la Commission déclare valables les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour ».

Le Président
Sandro Ballotta

Présentation des modifications statutaires par le Président M. Alexandre STEIN

Approbations des nouveaux statuts départementaux par le Président M. Alexandre STEIN

Comme le prévoit l'article 24 au Titre VIII « MODIFICATIONS STATUAIRES ET DISSOLUTION », les nouveaux statuts sont soumis à l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Contre : 0
Abstention : 0

Les statuts sont adoptés à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée close.

Le Secrétaire Général

Xavier TIZON

Le Président

Alexandre STEIN